

Les graffiti de la casemate n° 17 du fort de Romainville. Résultats d'une recherche

Thomas Fontaine

Comme le siège de la Gestapo de Bruxelles, avenue Louise, le camp allemand installé au fort de Romainville, en région parisienne, est un lieu de la terreur nazie, un lieu du souvenir – à défaut d'être un véritable lieu de mémoire –, dont les structures, le bâti, les traces de l'Occupation, souvent dans un état quasiment inchangé, n'ont jamais fait l'objet d'une étude historique. Ce sont ces matériaux, hors du champ archivistique et historiographique habituel, qui sont l'objet de notre réflexion, à commencer par les dizaines de graffiti que l'on peut encore lire dans la casemate n° 17 du fort de Romainville. Leur analyse, le travail effectué pour les photographier et ainsi assurer une forme de conservation, peuvent éclairer les réflexions entamées pour la préservation du site de l'avenue Louise¹.

Le site de l'ancien camp allemand de Romainville présente en effet des caractéristiques significatives. Avec celui de Compiègne et la prison de Fresnes, il constituait l'un des trois points essentiels du réseau de centres de détention dirigés par l'occupant en France. Les graffiti que l'on trouve dans la casemate n° 17 figurent parmi les dernières traces encore visibles dans le cadre de ces principaux camps et prisons allemands. Nous les avons

(1) Ce projet mené avec Sylvie Zaidman et Joël Clesse a été porté par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et a donné lieu à l'édition d'un livre-catalogue : *Graffiti de résistants. Sur les murs du fort de Romainville, 1940-1944*, Lyon, Libel, 2012.

considérés comme un objet d'étude en soi offrant la possibilité de faire écho à l'histoire de la répression dans la France occupée, en passant de l'identité retrouvée des scripteurs, de leur histoire individuelle, à celle de la répression. Le travail mené est une contribution pour bâtir une méthodologie de l'analyse et de la mise en perspective historique de ce type de traces, afin de parvenir à une meilleure connaissance scientifique de cette source et de servir de base à d'autres modes de médiation.

Commençons par présenter le lieu, avant de mettre en perspective les traces qui s'y trouvent encore et de montrer l'utilité de leur croisement avec l'histoire de la répression.

UN LIEU SIGNIFICATIF DU DISPOSITIF RÉPRESSIF

En juin 1940, le 401^e régiment d'artillerie de défense antiaérienne, installé au fort de Romainville depuis les années 1920, le quitte sans avoir combattu. Dans les heures qui suivent, la *Wehrmacht* fait son entrée dans Paris et investit le site².

Parmi les forts de la ceinture parisienne, construits au milieu du XIX^e siècle selon un modèle inspiré des ouvrages de Vauban, deux connaissent une destinée particulière durant l'occupation allemande : le Mont-Valérien, qui devient le principal lieu d'exécution de la France occupée, et le fort de Romainville, transformé en camp de détention. De 1940 à 1944, près de 7 000 personnes y furent détenues. Rapidement associé au camp de Compiègne, principal centre de rassemblement avant la déportation vers les camps de concentration nazis, il est au carrefour des politiques répressives allemandes dans la France occupée.

UN CAMP D'INTERNEMENT ADMINISTRATIF

Dès le mois d'octobre 1940, le Commandement militaire allemand (le *Militärbefehlshaber in Frankreich*, MBF), en charge de la zone occupée,

(2) Sur cet épisode de l'histoire, je renvoie à mon livre, *Les Oubliés de Romainville. Un camp allemand en France, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2005.

décide de faire du fort de Romainville un camp d'internement, le premier du dispositif mis en place par l'occupant. Les premiers détenus sont enregistrés le 1^{er} novembre 1940.

Avec le décret du 12 décembre 1940 du MBF, le fort se présente, pour la zone occupée, comme le camp de « détention administrative par mesure de sûreté » (*Sicherungshaft*). Elle vise des détenus que l'occupant ne veut pas traduire devant ses tribunaux militaires mais qu'il ne compte pas non plus relâcher : plusieurs dizaines d'entre eux sont ainsi internés au fort. Toutefois, d'autres fonctions sont simultanément attribuées au site.

Dès le début, le fort de Romainville est également un *Frontstalag*³ pour des prisonniers de guerre, en lien avec le *Frontstalag* 111 de Drancy. C'est aussi un camp de détention pour des ressortissants civils de pays en guerre contre le Reich. Des Britanniques arrivent ainsi au fort en décembre 1940, arrêtés en prévision de l'invasion de l'Angleterre, et des Yougoslaves sont internés le 19 avril 1941 lors de l'attaque de la *Wehrmacht* dans les Balkans. Sur les six premiers mois de fonctionnement du camp, plus de sept détenus sur dix sont des étrangers.

Mais l'invasion de l'URSS en juin 1941 et l'une de ses conséquences – l'entrée dans la lutte armée du Parti communiste français – modifie le dispositif des camps allemands en zone occupée : le fort de Romainville est intégré au *Frontstalag* 122, un réseau de camps dont le pivot est dorénavant celui de Royallieu, à Compiègne.

Il s'agit d'un véritable bouleversement parce que ces camps internent alors beaucoup d'otages communistes, arrêtés en représailles des attentats contre les soldats allemands, auxquels se joindront bientôt des otages juifs. À partir de l'été 1942, le fort de Romainville devient le camp principal de ce dispositif et cette nouvelle fonction bouleverse son histoire. Si jusque-là, 60 détenus en moyenne y étaient présents tous les mois, ils sont 360 après cette date.

(3) Les *Fronstalags* sont des camps de prisonniers de l'Armée allemande, situés principalement en France, où étaient notamment internés les prisonniers de guerre noirs et maghrébins de l'Armée française.

LE CAMP DES OTAGES DE LA « GESTAPO »

La politique de représailles, dite « des otages », débute à l'été 1941. Elle implique la prise d'otages, l'exécution ou la déportation, principalement des communistes et des Juifs. En octobre 1941, 98 otages sont fusillés à Nantes, Châteaubriant, Paris et Souge, à proximité de Bordeaux ; 95 autres sont exécutés le 15 décembre de la même année au Mont-Valérien, à Suresnes, et dans différentes villes.

En juin 1942, la prise en mains de la répression par la Sipo-SD (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*, police de sûreté d'État et services de sécurité du parti nazi, entité composite souvent résumée à la seule « Gestapo »), à la place du MBF, modifie peu cette politique. Pour établir les listes d'otages, la Sipo-SD choisit toujours en priorité des Juifs et des communistes, regroupés sous le vocable de « judéo-bolcheviques ». Pour renforcer le caractère dissuasif de la procédure, un décret du 10 juillet 1942 annonce à la population que des otages peuvent dorénavant être pris parmi les membres des familles des « terroristes en fuite ». Enfin, les exécutions sont systématiquement regroupées et massives, pour impressionner la population.

L'exécution du 11 août 1942 au Mont-Valérien est la première à être organisée par les nouveaux services de sécurité allemands. Par souci d'efficacité, ils décident préalablement de rassembler les 88 otages au fort de Romainville. Le 30 août, une mesure officialise cette fonction supplémentaire et le fort devient ainsi le lieu de rassemblement des otages, dénommés depuis mars 1942 *Sühnepersonen* – littéralement « victimes expiatoires » –, détenus en région parisienne et susceptibles d'être fusillés au Mont-Valérien. À nouveau, le 21 septembre 1942, 46 otages parisiens sont exécutés : ils ont tous été détenus au fort.

Mais cette « politique des otages » n'arrête pas les attentats contre les forces d'occupation. De plus en plus condamnée par la population, celle-ci risque par ailleurs de gêner la réquisition des travailleurs, prévue par la nouvelle loi française du 4 septembre 1942, dont le Reich entré en « guerre totale » a besoin. Les exécutions envisagées pour le 15 octobre sont ainsi repoussées puis ajournées.

Toutefois, le camp de Romainville conserve son rôle de « réserve d'otages ». En octobre 1943, lorsqu'exceptionnellement, la Sipo-SD décide l'exécution de 50 otages en représailles de l'attentat réalisé par le groupe

Manouchian, contre Julius Ritter, le responsable allemand du service de la main-d'œuvre en France, ce sont des détenus du fort qui sont choisis.

Au total, 209 détenus passés par le fort de Romainville sont fusillés durant l'Occupation, principalement d'août 1942 à octobre 1943.

UN DES PRINCIPAUX CENTRES DE TRANSIT AVANT LE SYSTÈME CONCENTRATIONNAIRE

La déportation par convois massifs vers les camps de concentration devient, du printemps 1943 jusqu'à la Libération, l'outil principal de la politique répressive allemande dans la France occupée.

L'abandon de la « politique des otages », les actions de la résistance et le besoin grandissant de fournir une main-d'œuvre servile à l'économie de guerre du Reich précipitent ce choix de la déportation.

Dans ce dispositif, le camp de Compiègne et le fort de Romainville sont les principaux « lieux de transit » vers les camps de concentration et d'extermination nazis. Des détenus originaires de toute la France y sont rassemblés en vue de leur déportation. La proximité des gares du Nord et de l'Est, ainsi que celle de Pantin, a joué pour beaucoup dans le choix du fort, fonctionnant en liaison avec le camp de Compiègne, au sein d'une même entité administrative, le *Fronstalag* 122.

Les trois quarts des détenus du fort (5 300) sont ainsi déportés par mesure de répression, directement ou via Compiègne. La détention « de protection » (*Schutzhaft*), administrative et sans jugement, est la procédure principalement utilisée pour ces départs. Les otages qui n'ont pas été fusillés, ainsi que certains détenus jugés particulièrement dangereux par les Allemands, partent à partir d'avril 1943 sous le couvert d'une autre procédure, dite « NN », abréviation de « *Nacht und Nebel* » (« Nuit et Brouillard »), utilisée par la Gestapo. Elle prévoit surtout le secret absolu sur le devenir de ces personnes.

Les détenus de cette période savent que le fort n'est alors qu'un « arrêt dans l'horreur », selon l'expression d'Élisabeth Sequestra, qui y est internée en juillet 1944. Environ 30 % des déportés passés par le fort de Romainville ne reviennent pas de déportation.

EN 1944, LE CAMP DES FEMMES

La transformation du camp en point de départ de la déportation se double rapidement d'une autre spécialisation. En effet, pour une plus grande efficacité administrative, les autorités allemandes réorganisent le *Frontstalag* 122 : le camp de Compiègne-Royallieu devient un camp d'hommes, alors qu'à partir de février 1944, ce sont presque exclusivement des femmes qui arrivent au fort de Romainville et les derniers hommes encore détenus au fort ont été transférés à Compiègne. Le fort de Romainville est dorénavant le point de départ des femmes vers le camp de concentration de Ravensbrück, près de Berlin.

Une fois leur déportation décidée, des détenues de toute la France sont transférées au fort où elles attendent leur départ généralement une quinzaine de jours. Ainsi s'explique le fait que, sur toute la période de la guerre, le fort de Romainville est le seul camp où plus d'un détenu sur deux est une femme. Plus de 3 800 femmes y sont internées et plus de 90 % d'entre elles sont ensuite déportées, principalement depuis la gare de l'Est à Paris, vers Ravensbrück. Plus de 40 % des déportées de France par mesure de répression sont passées par le fort de Romainville. Résistantes ou victimes de rafles, elles ont marqué par leur passage l'image qui nous est parvenue de ce camp.

DES TRACES EXCEPTIONNELLES, AUJOURD'HUI RARES

Les graffiti de détention, tracés rapidement ou peaufinés, par essence fragiles, souvent éphémères, témoignent du passage d'un individu et de l'histoire qui a bouleversé son destin. Rares sont ceux qui ont été volontairement préservés et/ou étudiés par les propriétaires ultérieurs des lieux où ils ont été laissés, qu'ils soient privés ou publics, que ce soit au moyen de politiques de conservation du patrimoine ou grâce au travail des historiens. Si ces derniers savent manier et critiquer les sources écrites, il leur a fallu du temps pour parvenir à intégrer à leurs études les autres typologies documentaires : les photographies, les images animées, et donc les traces visibles sur le bâti. Pourtant, des graffiti de détention ont été relevés précocement, mais cette recherche de traces possibles était largement incomplète et fut ensuite abandonnée.

DES RELEVÉS PRÉCOCES

Très tôt, dès la Libération, au fort de Romainville comme ailleurs, les graffiti sont en effet considérés comme des traces exceptionnelles du conflit qui vient de s'achever et de ses victimes. Les graffiti sont cités par tous ceux qui souhaitent rendre hommage aux « héros de l'Occupation », que ce souvenir soit patriotique ou familial⁴. Des relevés effectués très rapidement donnèrent les dimensions d'un cadre aujourd'hui effacé. Outre une évidente volonté de rendre hommage à leurs auteurs, l'objectif était aussi de rassembler toutes les informations existantes sur des personnes disparues. Le graffiti permet l'identification de son auteur en même temps que son souvenir. Il constitue une trace, particulièrement émouvante, et une source.

L'État joue un rôle méconnu dans le relevé de ces traces. Dès 1944, le travail des services du ministère Frenay – ministère des Prisonniers, Réfugiés et Déportés (PDR) –, chargés de rechercher les disparus, de les identifier et de les recenser, mais aussi de reconnaître leur sacrifice, permet de rassembler un grand nombre d'éléments, dont des graffiti. Ce travail largement empirique débute rapidement car c'est bien la trace que l'on recherche, celle des victimes, en des lieux par lesquels elles sont passées, dans l'espoir d'obtenir des informations. Il est caractéristique de constater que certains relevés sont déjà effectués avec difficulté et qu'ils posent les mêmes problèmes qu'aujourd'hui quant à leurs datations et à l'identification de leurs auteurs. Ainsi le relevé de la citadelle de Perpignan indique que des visites « effectuées plus tôt auraient été plus fructueuses. Depuis la Libération, les cellules ont abrité des miliciens et elles ont été blanchies à la chaux. Nous n'avons relevé que les inscriptions qui portaient une date antérieure au 19 août [1944] ou bien qui ne prêtaient pas à confusion sur l'auteur⁵ ». Les relevés ne sont pas toujours explicités : à la prison de Caen, la liste établie par le surveillant-chef, étage par étage, cellule par cellule, correspond peut-être davantage aux noms connus qu'aux inscriptions effectivement

(4) Lire par exemple le recueil de Jacques Foucart, *Les Graffiti de la rue d'Auxonne*, Dijon, Imp. de Jobard, [1946], 1965.

(5) Service historique de la Défense (SHD), bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC), Caen, 27 P 13.

retrouvées⁶. Enfin, ces relevés sont inévitablement inégaux, puisqu'ils dépendent du contenu découvert. À la prison de Montluc, à Lyon, comme dans celle de Loos-lès-Lille, sont surtout inventoriés des noms, complétés le plus souvent seulement par des dates d'arrestation et de détention.

Des conclusions identiques peuvent être tirées des relevés effectués au fort de Romainville. S'ils mêlent les deux dimensions mémorielles, visant à la fois à identifier les victimes, en garder trace et constituer une source, la volonté de trouver des informations est dominante. À la Libération le graffiti est bien d'abord une archive à ajouter aux autres. Les relevés effectués ne sont donc pas un inventaire des seuls graffiti ; ils mélangent au contraire toutes les sources alors disponibles. Ces listes sont donc difficiles d'utilisation, et dans tous les cas parcellaires. Toutefois, loin d'être un ensemble « invisible », le corpus des graffiti du fort de Romainville a donc fait l'objet de relevés dès la Libération.

Des multiples inscriptions murales dans les lieux de la répression allemande visibles à la Libération, bien peu ont été préservées et nous sont parvenues soixante-dix ans plus tard.

LES GRAFFITI EXISTANT AUJOURD'HUI DANS LES PRINCIPAUX CENTRES DE DÉTENTION DE L'OCCUPATION

Qu'en est-il d'abord des lieux de la Gestapo en France, équivalents du site de l'avenue Louise à Bruxelles ?

Dans les années soixante-dix, des mesures de préservation furent prises pour conserver des inscriptions murales rue des Saussaies à Paris, dans les bureaux et les geôles de la Gestapo, là où débuta souvent la chaîne répressive allemande. Quatre cellules sont aujourd'hui préservées.

Ce ne fut pas le cas, avenue Foch, au siège des services policiers nazis en France, aujourd'hui redevenu un ensemble d'immeubles privés. On peut lire dans les archives du SHD un relevé de quelques pages seulement des graffiti laissés sur les murs des cellules individuelles. Du fait de l'importance de ce lieu dans le dispositif répressif, les noms notés sont ceux de résistants jugés particulièrement dangereux par les Allemands.

(6) *Ibid.*, 27 P4.

Ce bilan contrasté est sans doute identique en province.

Parmi les traces des centres de détention importants, seuls les graffiti de Fresnes avaient jusque-là donné lieu à un travail publié, celui d'Henri Calet⁷. Significativement, à l'époque, son auteur regrette déjà que les graffiti commencent à disparaître, parce qu'ils « s'effacent », parce qu'ils ont été effacés – « un grand nombre de cellules ont été lavées » note-t-il⁸ – ou parce que les « inscriptions des nouveaux venus les recouvrent⁹ ». Il précise lui-même que son relevé est incomplet. Son analyse montre aussi qu'il n'a pu documenter nombre d'auteurs de ces graffiti. Cet ouvrage mériterait une étude approfondie pour documenter ces inscriptions et mieux situer ce qu'il en reste aujourd'hui.

Une étude similaire n'est plus possible dans l'ancien camp de Compiègne, du fait de la destruction de la plupart des baraquements des détenus lors de la réalisation récente d'un musée-mémorial.

Le cas du Mont-Valérien, principal lieu d'exécution des otages et des condamnés à mort par les tribunaux allemands, est particulier. D'abord parce qu'il s'agit ici de graffiti faits par des personnes dont le destin est scellé, et donc de leurs derniers mots, les seuls parfois qui soient parvenus à leurs proches. Par ailleurs, au regard de ceux de Romainville, ces graffiti sont pour beaucoup l'œuvre d'anciens détenus du fort, où ils passèrent les dernières semaines de leur vie en raison du rôle de « réserve d'otages » de ce camp. Certaines personnes, comme Armand Dutreix, ont laissé des mots encore visibles à la fois dans la casemate n° 17 et dans la chapelle du Mont-Valérien. L'ensemble des inscriptions aujourd'hui conservées dans ce dernier lieu est donc à lire en écho à celui de Romainville. En 2009, les travaux de restauration, commandés par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense, ont permis de redécouvrir 26 noms et 30 inscriptions dans la chapelle du Mont-Valérien, désormais protégés.

(7) Henri Calet, *Les Murs de Fresnes*, Paris, Quatre Vents, 1945. Notons que le relevé de Calet est en fait celui effectué par les services du ministère Frenay, aujourd'hui conservé au SHD, BAVCC, 27 P 18.

(8) *Ibid.*, p. 51.

(9) *Ibid.*, p. 9.

Le maintien d'un gouvernement français, installé à Vichy, laisse en place un autre réseau à côté de celui des Allemands. Il se structure de la même façon, entre prisons pénales et camps administratifs. Les inscriptions furent aussi nombreuses dans cette « France des camps » où les détenus pouvaient rester internés de longues périodes, comme par exemple dans les camps de Rivesaltes, Gurs, Le Vernet, etc.¹⁰ Mais un état des traces encore présentes reste à faire.

Beaucoup de Juifs de France déportés passèrent dans ces camps de Vichy avant d'être livrés par le gouvernement français aux autorités nazies. Des graffiti, retrouvés à Drancy, dans le camp de rassemblement des Juifs avant leur déportation vers les centres de mise à mort sont actuellement en cours de restauration. Ils sont souvent les dernières traces laissées par des personnes qui furent assassinées quelques jours après avoir laissé leur nom.

À la lecture de ce bilan, les graffiti de la casemate n° 17 figurent parmi les rares éléments toujours existants d'un ensemble qui fut probablement très important, mais qui est aujourd'hui largement effacé ou recouvert. Reconnus comme un témoignage de l'Occupation, ils ont été préservés par les différents services de l'armée qui se sont succédés sur le site. Mais ils n'avaient encore jamais été inventoriés et étudiés.

UNE RECHERCHE UTILE : DES NOMS DE LA CASEMATE N° 17 À L'HISTOIRE DE LA RÉPRESSION DANS LA FRANCE OCCUPÉE

Prendre en compte ces témoignages de présence, c'est réfléchir à une méthodologie de recherche particulière pour interroger une source de nature anthropologique spécifique : tout à la fois mention de soi, signes « utilitaires » (comme les calendriers, ces graffiti de détention par excellence), messages de communication et volonté de se convaincre de sa propre existence. Pour autant, le traditionnel croisement des sources propre à la méthode historique s'impose pour notamment espérer identifier les auteurs des graffiti. La confrontation de cette matière fragile et sensible à la base de données des détenus de Romainville a permis de retrouver nombre d'entre eux. Il s'agissait évidemment de restituer à une simple trace sa dimension humaine

(10) Cf. Denis Peschanski, *La France des camps*, Paris, Gallimard, 2004.

sous la forme de l'histoire individuelle de son auteur. Mais l'étude précise et globale de ces traces émouvantes, quelles que soient leurs lacunes, nous plonge aussi au cœur de la répression menée dans la France occupée.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Le relevé a été effectué grâce à une couverture photographique qui a facilité la lecture du corpus – et en permet une forme de conservation.

Il a fallu ensuite isoler un graffiti ou un groupe d'inscriptions cohérentes et faisant sens. Cela était notamment important pour déterminer les graffiti de la casemate n° 17 postérieurs à la période de la guerre et dont le traitement ne pouvait être identique. Certains de ces graffiti laissés après août 1944 recouvrent ceux des détenus qui les ont précédés. Le fait d'isoler un groupe cohérent de plusieurs graffiti a aidé au travail d'identification : un nom – lisible – suggère souvent une interprétation des traces presque effacées qui le côtoient, parce qu'il s'agit d'un camarade de détention arrivé le même jour ou encore d'un ami de résistance.

Mais le statut de cette trace difficilement lisible, son histoire, le fait notamment que le corpus des graffiti de la casemate n° 17 ne soit qu'une petite partie d'un ensemble qui fut plus conséquent, l'existence donc de graffiti postérieurs à la période (recouvrant parfois ceux de la guerre) ont aussi compliqué sa contextualisation historique.

Cette identification des noms ne fut possible que grâce au croisement des sources, notamment avec d'autres traces de la détention au fort et des études déjà menées sur cette histoire. Évidemment un nom, *a fortiori* accompagné d'un prénom, parfois des initiales ou une partie de patronyme, éclairent un destin dès lors qu'il est possible de croiser ces éléments avec une date d'arrivée ou de départ, d'autres noms, des témoignages, des archives de l'époque, une histoire individuelle ou collective. Le registre allemand du camp et la base de données informatique qui le reprend et le complète de milliers d'informations sur les détenus et leurs parcours furent les deux outils essentiels de ce travail¹¹. Ils limitèrent le champ des possibles, per-

(11) Une base constituée lors d'une étude scientifique menée pour le conseil général de la Seine-Saint-Denis, entre 2003 et 2007.

mettant de formuler des hypothèses lorsque des doutes subsistaient, mais surtout livrèrent des identités.

LE CORPUS

Nous avons retenu un corpus de 135 inscriptions dont 70 au moins ont été tracées durant l'Occupation¹². Nous avons identifié 53 auteurs de façon certaine ou très probable : 39 sont des hommes et 14 sont des femmes.

Au regard des 7 000 détenus passés par le camp de Romainville, les graffiti retrouvés et identifiés n'apparaissent pas nombreux. Ces traces ne permettent donc pas d'approcher toute l'histoire des détentions au fort. Leur datation le montre.

L'histoire du camp allemand du fort de Romainville débute à l'été 1940 et se poursuit durant quatre années. Or les graffiti identifiés concernent surtout la deuxième moitié de cette histoire, de l'automne 1942 à l'été 1944. Ils ne révèlent pas le camp de 1940-1941, celui des détenus majoritairement étrangers, des prisonniers de guerre en transit vers d'autres camps, des « détenus administratifs » en internement de longue durée au rez-de-chaussée du bâtiment central. Cette absence de graffiti des internés de la première période vient sans doute du fait qu'ils ne furent pas enfermés dans la casemate. La période entre la fin de l'année 1942 et la Libération est celle où l'on compte le plus grand nombre d'arrivées, celle où le fort est devenu une « réserve d'otages » à fusiller et un point de départ en déportation – d'abord mixte puis regroupant uniquement des femmes, en lien avec le camp de Compiègne.

Donnons quelques exemples significatifs de ces graffiti identifiés de la casemate n° 17, qui rappellent la complexité des formes prises par la répression dans la France occupée.

(12) Le fort ayant été réutilisé par l'Armée française dès septembre 1944, beaucoup de soldats laissent des graffiti à côté de ceux des détenus de l'Occupation.

EXÉCUTIONS ET DÉPORTATIONS MASSIVES

Tout au long de l'Occupation, les condamnations à mort des tribunaux militaires allemands demeurent un des outils répressifs essentiels. Mais, à partir de l'été 1941, d'autres exécutions sont décidées par les autorités allemandes, celles d'otages fusillés en représailles des attentats de la Résistance. Trois inscriptions d'otages ont pu être retrouvées dans la casemate n° 17, dont sans doute celle d'Abel Vacher. Si le graffiti est en mauvais état, les éléments que l'on peut encore lire indiquent d'abord la ville de



Abel Vacher.

Meudon – où Abel Vacher réside et est arrêté par la police française le 16 mai 1942, du fait de son activité communiste. Est aussi visible la date du 29 septembre 1942, le jour de son arrivée au fort de Romainville. Abel Vacher y est classé comme otage, alors même que les autorités allemandes s'apprêtent à suspendre les exécutions de représailles. Vacher n'en reste pas moins classé comme tel. Après l'attentat contre un haut dignitaire nazi, mené par le groupe de Missak Manouchian, Vacher est choisi pour être exécuté le 2 octobre 1943, après un an de détention à Romainville. Si ces éléments ne rendent pas certain l'identification d'Abel Vacher, la comparaison de ce graffiti laissé à Romainville avec celui laissé par l'ancien résistant au Mont-Valérien, qui est quant à lui attesté, permet toutefois de constater une grande similitude d'écriture.

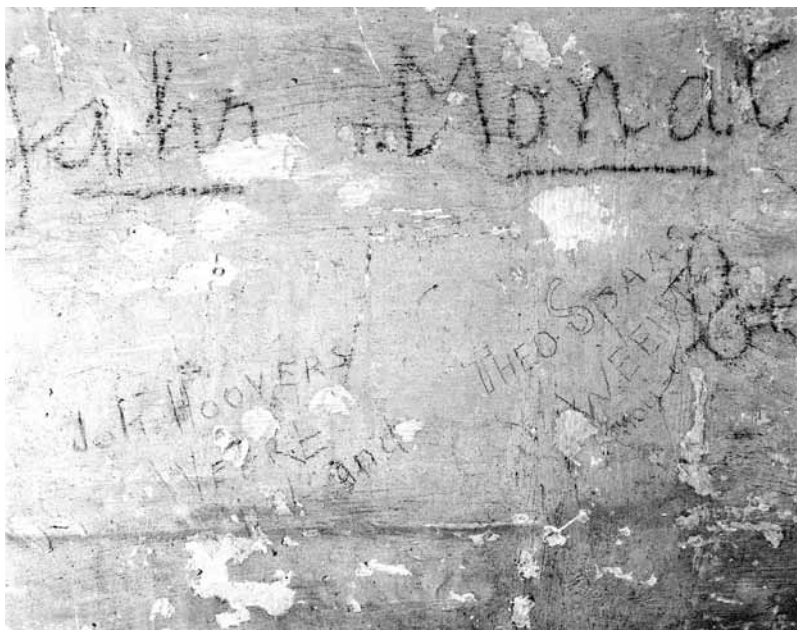
À partir du début de l'année 1943, les autorités allemandes décident d'importants programmes de déportation vers les camps de concentration du Reich, dans des wagons à bestiaux. Des dizaines de milliers de déportés partent ainsi¹³.

Le premier de ces transports prend le 24 janvier 1943 la direction du camp de concentration de Sachsenhausen, comptant plus de 1 500 déportés. D'autres prennent ensuite la même direction et celle du camp de Mauthausen durant le premier semestre 1943. Ils ont pour objectif d'alimenter en main-d'œuvre le système concentrationnaire nazi et prennent le nom de code de « *Meerschaum* ». Le dernier convoi de cette série de déportations quitte la gare de Compiègne le 26 juin 1943 pour le camp de concentration de Buchenwald, près de Weimar. Au total, environ 6 500 personnes sont ainsi déportées de janvier à juin 1943. Formés au camp de Compiègne, ces convois comprennent tous, dans des proportions différentes, des détenus précédemment internés au fort de Romainville. Plusieurs graffiti de la casemate n° 17 sont laissés par les victimes de ce tournant dans l'histoire des déportations en partance de la France occupée.

Au total, 999 déportés quittent Compiègne le 26 juin et arrivent le lendemain à la gare de Weimar. Il s'agit de 860 Français et de 139 étrangers, dont 62 Néerlandais, 43 Polonais et 19 Belges. Les graffiti laissés dans

(13) Pour l'ensemble des chiffres, se reporter au travail de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression*, Paris, Tirésias, 4 volumes, 2004.

la casemate n° 17 de Romainville par John Hoovers et Theo Spaas, deux Hollandais d'une vingtaine d'années originaires de Weert – la ville dont ils indiquent le nom –, illustrent cette présence étrangère significative de personnes le plus souvent arrêtées pour avoir tenté de franchir illégalement la frontière espagnole. Ils les ont écrits entre le 9 et le 18 juin 1943. Nous ne savons pas ce que sont devenus ces deux déportés, ni s'ils survécurent.



Theo Spaas, John Hoovers.

© Emmanuelle Jacquot / conseil général de la Seine-Saint-Denis

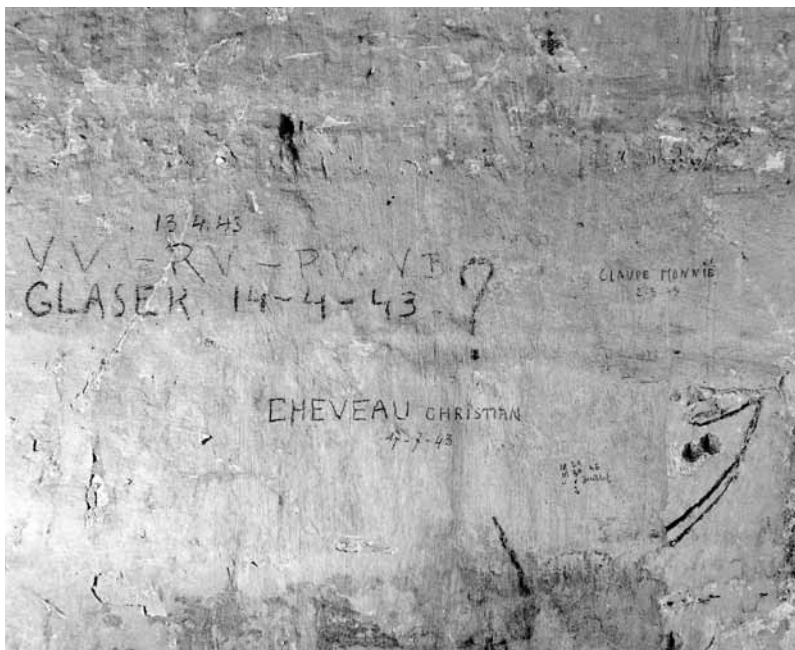
Âgé de vingt ans, Claude Monnié est également arrêté dans les Pyrénées-Orientales pour avoir tenté de passer en Espagne, le 27 mars 1943. Au milieu de l'année 1943, la mise en œuvre du Service du travail obligatoire (STO) suscite l'hostilité de la jeunesse française. Certains refusent de partir et entrent dans la clandestinité, d'autres rejoignent parfois des maquis, que les Allemands et les forces de l'ordre françaises s'efforcent de réduire. D'autres, très nombreux, cherchent à franchir les Pyrénées pour gagner

l’Afrique du Nord par l’Espagne. Les arrestations se multiplient le long de la frontière, en particulier dans les Basses-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales. D’abord interné à Perpignan, Claude Monnié transite rapidement par la casemate n° 17, du 3 au 6 mai 1943 selon le registre, avant de rejoindre Compiègne. Il y laisse son prénom, son nom et sa date d’arrivée à Romainville – le 2 mai en fait, comme le graffiti l’indique, son enregistrement officiel sur le registre n’ayant été effectué que le lendemain. Il est classé comme un détenu « M », c’est-à-dire relevant de l’opération « *Meerschäum* ». Claude Monnié part pour Buchenwald le 26 juin. Dès le 9 juillet, il est transféré sur l’île de Peenemünde, en mer baltique, pour travailler sur le site des armes secrètes V1 et V2. Mais à la suite du bombardement de la RAF en juin 1943, le projet est réinstallé dans les montagnes du Harz, au nouveau camp de Dora. Les conditions y sont terribles pour les concentrationnaires, sous-alimentés, brutalisés, contraints souvent de travailler jour et nuit dans des galeries souterraines, sans avoir accès à la lumière naturelle¹⁴. Claude Monnié y meurt en décembre 1943.

Déporté dans le convoi suivant parti de Compiègne, le 2 septembre 1943, Christian Cheveau réussit à s’évader lors du voyage, à Guignicourt dans l’Aisne. Le graffiti indique le jour de son entrée dans la casemate n° 17, le 17 juillet 1943. Il avait été arrêté le 23 mars pour avoir, dans le cadre de son emploi au ravitaillement général de la Seine, aidé des réfractaires au STO et des prisonniers de guerre évadés.

Ces déportations se poursuivent en 1944, alors que le fort de Romainville est devenu le point de départ des femmes de France arrêtées dans le cadre des politiques de répression. Différents graffiti de la casemate n° 17 l’illustrent. Certains sont collectifs. L’un d’entre eux a été laissé par des détenues livrées aux Allemands par le régime de Vichy et qui, jusque-là, avaient été internées à la prison centrale de Rennes. Norma Nicolleti, épouse Bléron, mentionne cette provenance sur son graffiti. Préparatrice en pharmacie à Paris, elle avait été arrêtée le 2 juin 1942 pour activité communiste, par la police française. Madeleine Deshayes, mariée Gruel, et Andrée Bonnavita, née Gaudin, font de même. Toutes ces femmes sont res-

(14) André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 1998.



Claude Monnié, Bedrich Glaser, Christian Cheveau.

© Emmanuelle Jacquot / conseil général de la Seine-Saint-Denis

tées longtemps internées ensemble à Rennes et ont donc eu le temps de se connaître et de développer un fort sentiment collectif, que les mentions de ce lieu dans les graffiti soulignent. Ils sont d'ailleurs comme « entrelacés », ils se chevauchent, comme pour mieux souligner le parcours commun de celles qui les écrivent. Ces femmes sont ensuite déportées à Ravensbrück dans le convoi qui quitte la gare de Pantin le 18 avril 1944. Yvonne Fournier, qui avait été condamnée à cinq ans de prison par la section spéciale de la cour d'appel de Dijon du fait de son activité communiste, mentionne cette déportation dans son graffiti. Elle laisse en fait initialement la date du 17 avril, jour où elle est enfermée dans la casemate en vue du départ. Celui-ci n'intervenant que le lendemain matin, le « 17 » est transformé en « 18 », comme sur le graffiti d'Andrée Bonnavita. Norma Nicolleti, Madeleine Deshayes, Andrée Bonnavita et Yvonne Fournier reviennent de déportation en 1945.



Norma Nicolle.

© Emmanuelle Jacquot / conseil général de la Seine-Saint-Denis

Exécutions dans la France occupée, déportations massives vers les camps du Reich : ces processus répressifs brossent souvent exclusivement le tableau de la répression dans la France occupée, qui prit pourtant d'autres formes moins connues et tout aussi essentielles.

LES TRACES D'UNE AUTRE RÉPRESSION

Toute une série de graffiti de la casemate n° 17, laissés par des détenus classés sous l'étiquette « NN », attirent l'attention par leur nombre. Dans les listes de déportation, ils sont au contraire très minoritaires. On sait

aujourd'hui que les services policiers nazis classèrent et réprimèrent différemment certains de leurs détenus considérés comme les plus dangereux, résistants armés et membres de réseaux de renseignement¹⁵. S'ils n'étaient pas fusillés en France mais déportés, encore fallait-il ne pas les faire partir avec la majorité, mais plus discrètement dans des convois d'où aucune évacuation n'était possible. Les murs du fort de Romainville présentent des signes d'autant plus marquants que, précisément, l'étiquette « NN » prévoyait que ces détenus devaient disparaître sans laisser de trace, pour dissuader les habitants des territoires occupés de toute résistance.

À partir de l'été 1943, certains de ces dangereux résistants partent dans de petits transports, formés généralement de voitures de voyageurs de 3^e classe et de wagons cellulaires, où ils sont parfois enchaînés. Le camp de police de Sarrebruck Neue Bremm, situé juste à la frontière avec la Moselle, a spécialement été conçu pour recevoir ce type de détenus « NN ». C'est de là qu'au bout de quelques semaines, ils sont « aiguillés » vers les camps de concentration qui leur sont destinés. Avant leur départ en Allemagne, c'est à la prison de Fresnes et au camp de Romainville que sont rassemblés ces « dangereux » détenus. Les cellules individuelles de la première, les casemates du second, se prêtent parfaitement aux conditions de secret prévues par la procédure « NN ». De ce fait, ces détenus ont généralement passé davantage de temps que les autres dans les casemates du fort.

Fernand Dalaine est déporté dans le premier convoi de détenus classés « NN » par la Gestapo qui prend la direction du camp de Sarrebruck Neue Bremm le 16 août 1943. De là, il est transféré en octobre à Neuengamme, puis à Dora. Il décède à Nordhausen en avril 1945. Radio au sein du réseau Dastard, cet entrepreneur en maçonnerie né en 1893 avait été arrêté en possession d'un poste émetteur à Héricy-sur-Seine, sa commune de Seine-et-Marne, le 5 juin 1942. Après avoir été interné à Fresnes et à Compiègne, il arrive au fort de Romainville le 6 novembre. Il inscrit cette date et le nom de sa commune sur les parois de la casemate n° 17. Ces deux indications ont aidé à retrouver son patronyme, partiellement effacé.

(15) Je renvoie notamment à mon article « Les rôles du camp de Sarrebruck Neue Bremm dans les déportations depuis la France occupée, été 1943 - été 1944 », in *Questions de communication*, série Actes 5, Université de Metz, 2008, p. 39-55.



Fernand Dalaine.

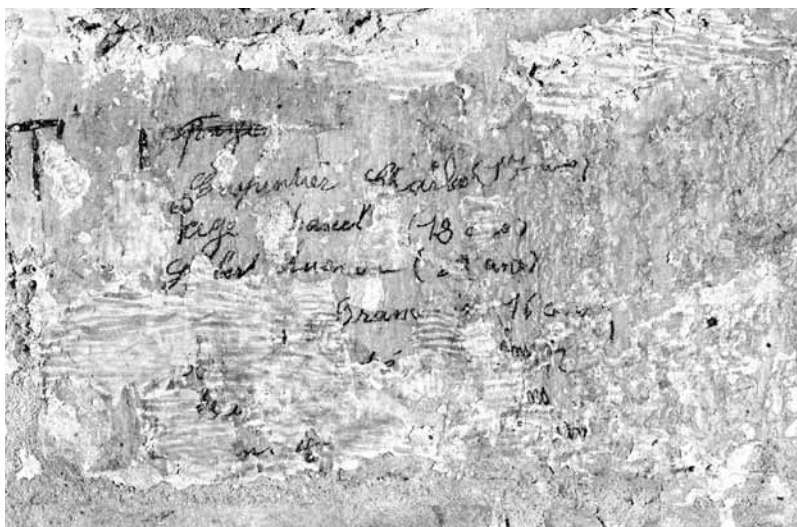
© Emmanuelle Jacquot / conseil général de la Seine-Saint-Denis

Dans ce même convoi qui quitte la gare de l'Est ce 16 août 1943, pour prendre la direction du camp de Sarrebruck Neue Bremm, figure le groupe d'amis et résistants Francs-tireurs et partisans (FTP) de Crépy-en-Valois. Il récupérait des armes et préparait des actions contre l'occupant, selon les déclarations de François Lepolard après la guerre. Il tombe probablement du fait d'une dénonciation. Tous ses membres sont classés par la Sipo-SD en détention de sécurité – *Schutzhaft* de catégorie 1 comme l'indique le registre du fort – et sous le sigle « NN », pour être déportés au camp de transit de Sarrebruck Neue Bremm.

Le caractère collectif de ce graffiti a beaucoup aidé à son décryptage, car la plupart des noms des membres de ce groupe sont effacés. Le fait de pouvoir déchiffrer deux noms – ceux de Charles Carpentier et de Marcel Page –, et surtout la possibilité de les croiser avec les pages du registre du camp, ont permis d'identifier l'ensemble du groupe. Les noms de Lucien

Gobert et de François Lepolard ne sont qu'en partie effacés. Les autres ne sont plus lisibles, mais on peut donc supposer qu'André Denancy, Gilbert Denoyelle, Joseph Marone, Jean Meunier et André Pothier ont laissé leur nom sur la paroi de la casemate.

François Lepolard indique dans son graffiti qu'il a « 16 ans ». Cela nous informe sur la date de réalisation de cette inscription collective, sans doute au moment de l'arrivée au fort de ce groupe de résistants, le 3 juillet 1943. François Lepolard fêta ses 17 ans en détention à Romainville un mois plus tard, avant sa déportation. Charles Carpentier, né en janvier 1926, a lui aussi 17 ans lors de sa détention au fort ; et la plupart des membres de ce groupe sont très jeunes. Marcel Page est né en avril 1925, André Pothier en juillet 1924, Lucien Gobert en juillet 1923, Jean Meunier en août 1923, Gilbert Denoyelle en février 1921. Joseph Marone et André Denancy, les deux plus âgés, sont nés respectivement en novembre 1906 et novembre 1907. Le 6 septembre 1943, après trois semaines de détention à Sarrebruck, tous sont transférés au camp de concentration de Sachsenhausen. À l'exception de Gilbert Denoyelle, tous reviennent en 1945.



Francs-tireurs et partisans de Crépy-en-Valois.

Enfin, certains graffiti de la casemate n° 17 tracés par des opposants politiques allemands à Hitler permettent de ne pas perdre de vue le caractère idéologique de la répression nazie. Beaucoup, réfugiés avant le début de la guerre en France, furent livrés par le gouvernement de Vichy et certains transitèrent par le fort de Romainville avant d'être ramenés et emprisonnés en Allemagne. Au total, de septembre 1942 à septembre 1943, ils sont au moins 64 dans ce cas. Parmi eux figurent également des Tchèques qui s'étaient engagés dans l'Armée française en 1939-1940. Certains laissèrent leurs noms ou leurs initiales sur les murs de la casemate n° 17, comme Bedrich Glaser l'a fait à deux endroits : « 13.4.43. V.V. - R.V. - P.V. - VB. Glaser 14-4-43-? » : « Glaser 14-4-43 libéré ? »¹⁶

CONCLUSION : UN MÉDIA PARTICULIÈREMENT EFFICACE

L'analyse des graffiti de la casemate n° 17 leur a rendu une lisibilité historique. Cette contextualisation scientifique était indispensable, car l'émotion seule ne produit pas de savoir. Cette trace devient alors un média très fort, surtout pour aborder ces sujets devant des élèves. À l'instar d'autres traces locales, les graffiti permettent en effet de replacer le conflit mondial à l'échelle d'un territoire et de parcours individuels plus proches, mieux connus et profondément humains.

Mais cette étude a aussi mis en évidence l'importance du statut actuel des lieux où se trouvent les traces recherchées et la nécessité de considérer le faible écho laissé souvent par celles-ci. Au fort de Romainville, où se déroule chaque année la journée commémorative des victimes de la déportation, les graffiti ne font pas l'objet d'une attention particulière. Ils ne font même pas partie du parcours du souvenir. Ces traces, les plus intimes et les plus proches des anciens détenus, ne sont donc pas intégrées aux constructions mémorielles. Il ne faut donc pas surestimer les possibilités de pérenniser ces matériaux sensibles et fragiles. L'avenir de la casemate n° 17 se jouera avec le futur statut accordé au site militaire que le ministère de la

(16) La date du 14 avril 1943 étant celle de l'arrivée au fort, le point d'interrogation écrit montre peut-être l'interrogation de l'auteur de ce graffiti sur sa date de sortie. Se reporter à la photographie où figurent également les graffiti de Christian Cheveau et de Claude Monnié.

Défense n'utilise plus aujourd'hui, mais n'a pas encore cédé.

C'est pour cette raison que le conseil général de la Seine-Saint-Denis a entrepris un travail dans deux directions : à la fois pour documenter scientifiquement les histoires et les lieux, et pour préserver « la trace de la trace ». Une campagne de collecte de témoignages oraux d'anciens résistants avait été menée dans les années 1990 par les Archives départementales, permettant l'enregistrement sonore de plus de cent personnes, aujourd'hui presque toutes décédées. C'est à présent les empreintes matérielles qui font l'objet d'une préservation. L'ouvrage et la campagne photographique couvrant le fort et les inscriptions murales de la casemate n° 17 permettent de conserver aux Archives départementales des images des graffiti et de leur environnement, et de les contextualiser. Cette forme de préservation, un premier temps plus facile à envisager et indispensable face à la détérioration des traces, nous semble essentielle. Accompagnée d'une recherche comme cela a été le cas pour les graffiti du fort de Romainville, elle est riche d'enseignements et de potentialités futures.